



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22025807

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

16 FÉV. 2022

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0437 269 763**

Nom

(en entier) : **GARAGE MARCHAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **chaussée de Moncheur 21 - 5300 Andenne**

Objet de l'acte : Démissions - Nominations - Transfert de siège

Extrait des Résolutions de l'actionnaire unique du 04 février 2022 à 16h00.

A l'unanimité l'Actionnaire unique :

1. acte la démission, de leurs mandats d'administrateurs et d'administrateurs-délégués de :

- Madame Nathalie HUBRECHTS
- Monsieur Michaël MARCHAL
- Madame Elda ZAGHET

Leur démission prendra effet à dater de ce jour. Copie de leur lettre de démission a été remise à la société.

L'assemblée nomme à la fonction d'administrateur(s), qui accepte(nt) :

• La société à responsabilité limitée INVEST-GROUP AUTOMOTIVE (« I.G.A »), dont le siège est situé rue des Pieds d'Alouette 12 à 5100 Namur (Naninne), et inscrite à Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0899.216.724 valablement représentée par Monsieur Christophe MAZUIN, représentant permanent.

- Monsieur Pascal FONTAINE

Le mandat des administrateurs ainsi nommés, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, approuvant les comptes de l'exercice clôturés au 31.12.2027.

2. L'assemblée décide que le mandat des administrateurs sera gratuit sauf disposition contraire que l'assemblée pourrait prendre.

3. d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour. Cette décharge sera confirmée, lors des prochaines assemblées générales ordinaires.

Sauf en cas de dol, faute lourde, fautes légères habituelles, je renonce à toute réclamation contre les anciens administrateurs de la société résultant d'un manquement ou de n'importe quelle faute, sur la base du Code des sociétés et des associations, du droit commun et d'autres dispositions ou règlements, sans préjudice des garanties et engagements spécifiques repris à la convention du SPA signé le 4 février 2022.

4. L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément aux articles 2:8 et 2:14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 04 février 2022 à 16h10.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



1. ADMINISTRATEURS-DELEGUES

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Elda ZAGHET et de Monsieur Michaël MARCHAL de leurs mandats d'administrateurs-délégués à compter de ce jour.

Le conseil désigne, à compter de ce jour la société à responsabilité limitée INVEST-GROUP AUTOMOTIVE (« I.G.A »), dont le siège est situé rue des Pieds d'Alouette, 12 à 5100 Namur (Naninne), et inscrite à Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0899.216.724 valablement représentée par Monsieur Christophe MAZUIN, représentant permanent comme administrateur-délégué.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, approuvant les comptes de l'exercice clôturés au 31.12.2027.

2. REVOCATION POUVOIRS

Pour autant que de besoin, le conseil d'administration révoque, à l'unanimité des voix et à compter de ce jour, toutes les délégations de pouvoirs et délégations de pouvoirs spéciaux qui auraient été précédemment accordées par le conseil d'administration et ses délégués.

Le conseil d'administration décide de résilier tous les pouvoirs bancaires, avec effet ce jour.

3. TRANSFERT DE SIEGE ET CREATION D'UN SIEGE D'EXPLOITATION (UNITE D'ETABLISSEMENT)

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège de la Société à compter de ce jour à l'adresse suivante :

rue des Pieds d'Alouette 12 à 5100 Namur (Naninne)

Le siège d'exploitation (UTE) est maintenu Chaussée de Moncheur, 21 à 5300 Andenne.

4. POUVOIRS

Le conseil donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément aux articles 2:8 et 2:14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extraits conformes,
Stéphanie LORFEVRE
Mandataire

Déposées en même temps : copies certifiées conformes des deux procès-verbaux du 04 février 2022.